



Fédéral			Type d'aide	Où introduire la demande Où trouver l'information
	✓	✓	Plan de paiement pour l' <b>impôt des personnes physiques / l'impôt des sociétés</b> Report délai d'introduction de déclarations, ISoc, IPM et INR-soc avec date limite du 16 mars au 30 avril 2020 inclus	<a href="https://finances.belgium.be/fr/Actualites/18-03-2020-coronavirus-mesures-soutien-supplementaires">https://finances.belgium.be/fr/Actualites/18-03-2020-coronavirus-mesures-soutien-supplementaires</a>
		✓	<b>Chômage temporaire</b> pour force majeure ou raisons économiques	<a href="https://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/e1-0">https://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/e1-0</a>
	✓		<b>Plan de paiement amiable pour les cotisations sociales patronales</b>	<a href="https://www.socialsecurity.be/site_fr/employer/applics/paymentplan/index.htm">https://www.socialsecurity.be/site_fr/employer/applics/paymentplan/index.htm</a>
	✓	✓	Plan de paiement pour les dettes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Précompte professionnel</li> <li>• TVA</li> <li>• Impôt des personnes physiques</li> <li>• Impôt des sociétés</li> <li>• Impôt des personnes morales</li> </ul>	<p><a href="#">Introduction de la demande avant le 30/06</a> <i>une demande par dette, valant pour toutes les mesures, formulée dès la réception d'un avertissement-extrait de rôle ou d'un avis de paiement</i></p> <p><a href="https://finances.belgium.be/fr/entreprises/mesures-de-soutien-dans-le-cadre-du-coronavirus-covid-19">https://finances.belgium.be/fr/entreprises/mesures-de-soutien-dans-le-cadre-du-coronavirus-covid-19</a></p>
	✓		<b>Réduction des cotisations sociales provisoires des indépendants</b>	Contactez votre caisse d'assurances sociales <a href="#">Documents Partena Professional</a>
	✓		<b>Report de paiement des cotisations sociales des indépendants</b>	Contactez votre caisse d'assurances sociales <a href="#">Documents Partena Professional</a>
	✓		<b>Dispense de paiement des cotisations sociales des indépendants</b>	<a href="#">Introduction de la demande en ligne via l'INASTI</a> <a href="#">Documents Partena Professional</a>
	✓		<b>Droit passerelle</b> - Obtention d'un revenu de remplacement en faveur des indépendants Tout savoir sur le <a href="#">droit passerelle</a>	<a href="https://www.izeo.be/sites/default/files/pdf/formulaire_de_reseignements_droit_passerelle_interruption_forcee_coronavirus_02.pdf">https://www.izeo.be/sites/default/files/pdf/formulaire_de_reseignements_droit_passerelle_interruption_forcee_coronavirus_02.pdf</a> <a href="#">Documents Partena Professional</a>
		✓	Report de paiement des sommes dues à l'ONSS	<a href="#">Report automatique y avez-vous droit ?</a> Report après une déclaration sur l'honneur, contactez votre secrétariat social

Wallonie			Type d'aide	Lien vers le formulaire de demande
			✓	Indemnité compensatoire forfaitaire et unique octroyée aux secteurs d'activités qui doivent fermer leurs portes ou sont à l'arrêt (la restauration, le commerce de détail, hébergement, agences de voyage et activités connexes, ...)
✓	✓	✓	<b>Eau</b> : plan de paiement accordé par la SWDE	<a href="https://www.swde.be/fr/actualites/dernieres-nouvelles/covid-19-les-mesures-de-la-swde-envers-ses-clients-en-difficulte">https://www.swde.be/fr/actualites/dernieres-nouvelles/covid-19-les-mesures-de-la-swde-envers-ses-clients-en-difficulte</a>
		✓	<b>Entreprise en rebond</b> Services gratuits pour surmonter un risque de faillite	<a href="https://www.1890.be/solution/recevez-des-services-gratuits-pour-surmonter-un-risque-de-faillite">https://www.1890.be/solution/recevez-des-services-gratuits-pour-surmonter-un-risque-de-faillite</a>
✓	✓	✓	1890	<a href="https://www.1890.be">https://www.1890.be</a>
BXL			Type d'aide	Lien vers le formulaire de demande
	✓	✓	Indemnité compensatoire forfaitaire et unique octroyée aux secteurs d'activités qui doivent fermer leurs portes.	<p>Demande à introduire avant le 01/06.</p> <p><a href="#">Demande à introduire auprès de Bruxelles Economie et Emploi.</a></p>
		✓	Centre pour entreprises en difficultés	<a href="https://www.beci.be/service/centre-des-entreprises-en-difficulte/#contact">https://www.beci.be/service/centre-des-entreprises-en-difficulte/#contact</a>
	✓	✓	Eau : Demande d'un plan de paiement <b>Vivaqua</b>	<p><a href="#">Mesures mises en place</a></p> <p><a href="mailto:plan.de.paiement@vivaqua.be">plan.de.paiement@vivaqua.be</a></p>
✓	✓	1819.brussels	<a href="https://1819.brussels/blog/coronavirus-et-entreprises-les-faq-en-un-coup-doeil">https://1819.brussels/blog/coronavirus-et-entreprises-les-faq-en-un-coup-doeil</a>	

VL			Type d'aide	Lien vers le formulaire de demande
	✓	✓	Corona « hinderpremie ». Prime de €4.000. Demande à introduire avant le 19/05	<a href="#">Demande de prime</a>
	✓	✓	Eau : demande de plan de paiement, dépend de votre fournisseurs d'eau	<a href="#">Recherche du fournisseur</a>
		✓	Prime compensatoire (€3.000) pour les entreprises qui subissent une perte de chiffre d'affaires de 60% entre le 15/03 et le 30/04/2020.	Demande en ligne <a href="http://vlaio.be">vlaio.be</a> Pas encore possible le 02/04/2020

Autres mesures	Type d'aide	Lien vers le formulaire de demande	
	<b>Indépendants</b>		
	En cas de maladie, demande d'allocation à la mutuelle. Condition : minimum 8 jours de maladie.	Consultez le site web de votre mutualité.	
	<b>Indépendants &amp; Entreprises</b>		
	<b>TVA &amp; PP</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration relative à février 2020, délai <b>reporté au 6 avril 2020</b></li> <li>• Déclaration relative à mars 2020, délai <b>reporté au 7 mai 2020</b></li> <li>• Déclaration relative à avril 2020 → délai <b>reporté au 05 juin 2020</b></li> <li>• Déclaration relative au 1er trimestre 2020, délai <b>reporté au 7 mai 2020</b>.</li> </ul>
	Report du délai d'introduction des déclarations TVA :		
	Report du délai de paiement de la TVA :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La TVA relative à la déclaration mensuelle de février 2020, délai <b>reporté au 20 mai 2020</b></li> <li>• La TVA relative à la déclaration mensuelle de mars 2020, délai <b>reporté au 20 juin 2020</b></li> <li>• La TVA relative à la déclaration mensuelle d'avril 2020, délai <b>reporté au 20 juillet 2020</b></li> <li>• La TVA relative à la déclaration trimestrielle, délai <b>reporté au 20 juin 2020</b>.</li> </ul>	
Report du délai de paiement du précompte professionnel (PP):	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PP relatif à la déclaration mensuelle de février 2020, délai reporté au 13 mai 2020</li> <li>• Le PP relatif à la déclaration mensuelle de mars 2020, délai reporté au 15 juin 2020</li> <li>• Le PP relatif à la déclaration mensuelle de mars 2020, délai reporté au 15 juin 2020</li> <li>• Le PP relatif à la déclaration mensuelle de avril 2020, délai reporté au 15 juillet 2020</li> <li>• Le précompte relatif à la déclaration trimestrielle, délai reporté au 15 juin 2020.</li> </ul>		

	Report du dépôt du relevé des opérations intracommunautaires :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé de février 2020 : délai reporté au 6 avril 2020 ;</li> <li>• Relevé de mars 2020 : reporté au 7 mai 2020 ;</li> <li>• Relevé du premier trimestre 2020 : reporté au 7 mai 2020.</li> </ul>
	Report du dépôt du listing annuel des clients assujettis le délai du 31 mars :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le dépôt est reporté au 30 avril 2020. En cas de cessation de l'activité, il doit être déposé au plus tard à la fin du 4e mois après l'arrêt des activités soumises à la TVA.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un délai supplémentaire de deux mois sera automatiquement accordé, en plus du délai normal, pour le paiement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, de l'impôt des sociétés, de l'impôt des personnes morales, de l'impôt des non-résidents.</li> <li>• Cette mesure s'applique au décompte des impôts, exercice d'imposition 2019, établis à partir du 12 mars 2020.</li> </ul>	
	<b>Banques, report de paiement</b>	<p>Adressez-vous à votre organisme financier.</p> <p>4 conditions doivent être remplies, le report peut être demandé pour les crédits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les crédits avec un plan de remboursement fixe</li> <li>• les crédits de caisse</li> <li>• les avances fixes</li> </ul> <p>Consultez les conditions sur le site de <a href="#">Febelfin</a>.</p>
	Le report de paiement du crédit aux entreprises peut être demandé pour un maximum de 6 mois.	
	<b>Electricité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les mesures varient selon le fournisseurs. Consultez la page web de votre fournisseur d'énergie.</li> </ul>

## Comment vérifier mon code NACE ?

La vérification de vos codes Nacebel, et des autres données de votre entreprise comme les infos concernant votre siège d'exploitation, peut se faire via votre n° d'entreprise sur ce lien <https://kbopub.economie.fgov.be>

## Que faire si vos données ne sont pas à jour ?

Si vos données ne sont pas à jour, les conseillers de Partena Professional peuvent vous aider et analyser les possibilités d'adaptation en fonction de la réalité économique de votre entreprise.

→ 02/549.74.70 ou via email [Entreprendre@partena.be](mailto:Entreprendre@partena.be).

→ En ligne via Guichet d'Entreprises en ligne : <https://www2.partena-professional.be/#/home>